

Tunisie : interview de Mohieddine Cherbib* (15 janvier 2010)

Sans que leur condamnation ne soit pour autant levée, les prisonniers du procès du bassin minier de Gafsa ont été libérés le 4 novembre 2009.

Où en sont les anciens prisonniers ?

Ils n'ont pas été amnistiés et se voient privés de certaines libertés. Mais ils ne regrettent pas leur action et veulent continuer à se battre. Rien n'a en effet changé : chômage de masse, absence de projet de développement de la région, pollution des nappes phréatiques liée au phosphate, corruption, etc.

Leur situation matérielle et celle de leur famille est difficile. La plupart d'entre eux sont en effet fonctionnaires, et ayant été condamnés à plus de 3 mois de prison, ils ont été radiés de la Fonction publique.

Comment a été vécue en Tunisie leur sortie de prison ?

C'était la fête, un soulagement extraordinaire. A Tunis, des milliers de personnes se sont retrouvées devant le siège de la confédération UGTT pour saluer l'évènement. Redeyef était en liesse.

Comment s'explique leur libération ?

Par la mobilisation en Tunisie de plusieurs structures syndicales puis de la confédération UGTT, d'associations de défense des droits de l'Homme, ainsi que de nombreux avocats.

Au niveau international par une campagne de solidarité et de pression sur les différents gouvernements, se traduisant notamment la présence à chaque procès de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'Homme, venus de France, d'Algérie et du Maroc.

Faut-il voir dans ces libérations un assouplissement du régime ?

En aucune façon. Les condamnés peuvent retourner en prison à tout moment et les fonctionnaires ne sont pas réintégrés dans leur poste. Par ailleurs, l'atmosphère générale est au serrage de vis :

- Au moins deux journalistes sont en prison pour avoir écrit des articles déplaisant au pouvoir. Le journaliste Fahem Boukadous a été par ailleurs condamné le 13 janvier 2010 à quatre ans de prison ferme suite à sa couverture journalistique en 2008 du mouvement social du bassin minier de Gafsa.
- Pour une action purement syndicale, 17 militants de l'UGET (Union générale des étudiants de Tunisie), viennent d'être condamnés à des peines de un an à trois ans de prison.
- Des campagnes de presse sont orchestrées contre des militants des Droits de l'Homme, comme par exemple Kamel Jendoubi¹ faussement accusé de collaboration avec le régime sioniste d'Israël.

Comment peut on agir depuis l'étranger ?

En poursuivant l'action entamée.

Le collectif syndical, auquel participent la plupart des centrales syndicales françaises dont Solidaires, a décidé de continuer son soutien financier et matériel aux familles de prisonniers. Des actions sont prévues pour obtenir la réintégration des syndicalistes radiés de leur emploi.

Les associations de défense de droits de l'Homme² continuent aussi la mobilisation, en utilisant notamment le film dans lequel s'expriment des femmes de prisonniers.³

¹ Kamel Jendoubi est responsable du Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie, et du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme.

² Amnesty, FIDH, LDH, réseau EuroMed des droits de l'Homme.

³ Ce film intitulé "Leila, la Tunisienne" est disponible sur le site de la FTCR. www.citoyensdesdeuxrives.eu

** D'origine tunisienne, Mohieddine Cherbib est un militant de longue date de l'immigration et des droits de l'Homme. Il était à l'époque président de la FTCR⁴. Mohieddine a participé à l'animation d'un comité de soutien au mouvement social du bassin minier de Gafsa en 2008 et 2009. Il a été condamné pour cela par le pouvoir tunisien à deux ans de prison par contumace pour délit de solidarité.*

*Propos recueillis par Alain Baron pour *Afriques 21*.*

⁴ La FTCR (Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives) est un réseau de 15 associations réparties sur le territoire français. www.citoyensdesdeuxrives.eu